

Bayonne, le 13 juillet 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

100 ENFANTS ET JEUNES DU PAYS BASQUE EN "COLOS APPRENANTES" CET ÉTÉ AVEC UNE PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE POUVANT ALLER JUSQU'À 100%

La Communauté Pays Basque s'associe à la démarche de "Colos Apprenantes" initiée par l'Etat. Ainsi 100 enfants et jeunes du Pays Basque partiront en vacances cet été et pourront renouer avec les apprentissages de manière ludique. La prise en charge financière est de 100 % pour les séjours de 500 euros.

En temps normal, environ 1 enfant sur 3 ne part pas en vacances et cela pourrait augmenter cet été. Ainsi, l'Etat a souhaité, en partenariat avec les collectivités et associations, offrir une période de découvertes, apprenantes et solidaires, pour tous les enfants et jeunes (3-15 ans) que la crise sanitaire de ces derniers mois aura pu fragiliser. La Communauté Pays Basque a souhaité s'associer à la démarche, en complétant la participation de l'Etat qui est de 80% et d'un montant maximum de 400 euros.

Renforcer les apprentissages dans un cadre ludique

Ces séjours d'au moins 5 jours, proposés par des organisateurs de colonies de vacances labélisées, offriront des activités ludiques et pédagogiques qui permettront aux enfants de garder un lien social et de renouer avec les apprentissages, dans un cadre ludique. Ils associent renforcement des apprentissages et activités de loisirs autour de la culture, du sport et du développement durable.

Des séjours financés pour les plus fragiles mais ouverts à tous

Cet accompagnement exceptionnel de la Communauté Pays Basque s'adresse en priorité aux jeunes les plus exposés aux effets de la crise : jeunes des quartiers prioritaires de la Ville et des zones rurales, issus de familles isolées, monoparentales ou en situation socio-économique difficile, enfants en situation de handicap, enfants de personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire, enfants ayant décroché de l'enseignement à distance faute d'équipement Internet. Le quotient familial de ces familles ne devra pas excéder 1600 €.

Accompagnement financier

- ✓ pour les séjours d'un montant inférieur ou égal à 500 € -> gratuité pour les familles ;
- ✓ pour les séjours jusqu'à 600 € -> gratuité pour les familles les plus modestes ;
- ✓ pour les séjours au-delà de 600 € -> reste à charge pour les familles, avec possibilité de bénéficier d'autres financements de droit commun.

À noter, les « Colos apprenantes » sont ouvertes à tous : les enfants qui ne sont pas dans les publics identifiés peuvent y participer et pourront bénéficier d'aides au départ de droit commun : bons CAF, chèque-vacances, etc...

La liste actualisée des séjours est disponible via le lien suivant : <http://coloniesapprenantes.gouv.fr>.

En Pays Basque une vingtaine de sites sont labélisés : webjournalisme, théâtre et écriture, cours de surf, aventures de corsaires ...

Inscriptions de demandes de renseignement : enfance.jeunesse@communaute-paysbasque.fr

Contact presse :
Bénédicte Saint-André : 0684 07 25 22
b.saint-andre@communaute-paysbasque.fr